

RAPPEL DE LA NATURE ET DES RISQUES DU SUPPORT EN UNITES DE COMPTE⁽¹⁾
FCPR ARDIAN ACCESS SOLUTION
FR001400AU7 (PART A)⁽²⁾

Date de l'opération :

Nom - Prénom / Dénomination sociale :

Représenté par (Nom / Prénom) :

Date de naissance :

Nom du contrat : N° du contrat :

Concernant la nature du support FCPR ARDIAN ACCESS SOLUTION (ci-après dénommé « le Support ») sur lequel je souhaite effectuer un versement dans le cadre de mon contrat d'assurance vie et/ou de capitalisation (ci-après le « Contrat »).

J'ai bien compris que :

1. le Support est un Fonds Commun de Placement à Risques (FCPR) dénommé « FCPR Ardian Access Solution » ayant pour objectif principal d'investir essentiellement dans le cadre d'opérations de capital-transmission ⁽³⁾ et de capital-développement⁽⁴⁾, dans des sociétés non cotées principalement situées en Europe et Amérique du Nord, géré par Ardian France (ci-après la « Société de Gestion »). Le Support ne prévoit pas de détachement de coupon.
2. **le Support présente un risque de perte en capital élevé durant toute sa durée de vie de 99 ans, soit jusqu'au 15/03/2122 (FCPR dit « Evergreen »). Le capital net investi (après frais sur versement et frais de gestion lié à votre contrat d'assurance vie/de capitalisation) peut donc subir une perte totale ou partielle quand il sera revendu.** Le Support ayant une durée de placement recommandée de 5 ans, il est fortement préconisé d'investir dans ce placement uniquement si vous avez l'intention de le conserver au moins 5 ans.
3. le Support détiendra principalement des titres qui ne sont pas admis aux négociations sur un marché d'instruments financiers, dont la liquidité peut être faible ou inexistante. Par suite, et bien que le Support aura pour objectif d'organiser la cession des titres qu'il détient dans les meilleures conditions, il ne peut être exclu que le Support éprouve des difficultés à les céder à un niveau de prix souhaités ou initialement envisagés ce qui pourrait avoir un impact négatif sur la performance.
4. le choix de ce Support est réservé aux souscripteurs et adhérents sous la forme d'unités de compte (UC) d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation. Ces derniers bénéficient de la fiscalité spécifique aux contrats d'assurance sur la vie et de capitalisation.
5. le Support comporte un montant minimum d'investissement de 1 500 euros et un montant maximum d'investissement de 200 000 euros.
6. la valeur de souscription des unités de compte retenue pour tout investissement sur le Support pendant la période de commercialisation sera déterminée comme suit :
 - pour les investissements dont la valeur liquidative est établie jusqu'au 31/10/2024, les unités de compte sont souscrites à la valeur la plus élevée entre :
 - la valeur nominale (soit 100 euros par part) et,
 - la prochaine valeur liquidative trimestrielle établie par la société de gestion, conformément aux dates indiquées dans l'avenant relatif au Support
 - pour les investissements dont la valeur liquidative est établie après le 31/10/2024, les unités de compte sont souscrites à la prochaine valeur liquidative trimestrielle établie par la société de gestion, conformément aux dates indiquées dans l'avenant relatif au Support.

A parapher

Concernant les risques du Support sur lequel je souhaite effectuer un versement dans le cadre de mon contrat d'assurance vie et/ou de capitalisation.

J'ai bien compris également :

1. que tout rachat partiel ou arbitrage en sortie du Support est interdit jusqu'au 15/03/2028.
2. que des frais de gestion sont prélevés mensuellement en minoration du nombre d'unités de comptes sur le Support.
3. que le Support doit être, compte tenu de son niveau de risque élevé, considéré comme un support de diversification.
4. qu'il m'est fortement recommandé de vérifier avec mon conseiller que le Support est bien adapté à ma situation personnelle et à mon objectif d'investissement.
5. que lorsque le Support est détenu sur mon contrat, les délais d'exécution des opérations de rachat, versement ou arbitrage peuvent être allongés, dans le respect des délais légaux.

Oui, j'ai bien compris la nature et les risques liés au support FCPR Ardian Access Solution.

Date et signature précédées de la mention « lu et approuvé »

Je certifie par ailleurs avoir reçu et pris connaissance du Document d'Informations Clés (DIC) relatif au Support FCPR Ardian Access Solution⁽⁵⁾ qui en présente les caractéristiques principales et de l'avenant au projet de contrat valant Note d'Information du contrat d'assurance vie ou de capitalisation avant que le versement ait été réalisé.

- (1) Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'investissement est réalisé sous forme d'unités de compte représentatives du placement.
- (2) Telles que décrites dans le DIC du Support
- (3) Le Capital-transmission (ou Leveraged Buyout [LBO]) consiste à racheter une entreprise existante, financé partiellement par emprunts (ou parfois uniquement en fonds propres), dans le cadre d'une opération dans laquelle les dirigeants sont associés avec des investisseurs professionnels spécialisés
- (4) Le capital-développement désigne le segment du capital investissement permettant d'accompagner les entreprises en croissance et à fort potentiel
- (5) Le support dispose d'un DIC disponible sur le site : <https://www.assurances.societegenerale.com/fr/investisseur-journaliste/nous-connaître/nos-entités/entités-france/notre-documentation-produits/>

« Oradea Vie, société anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation au capital de 46 704 256 euros,
Entreprise régie par le code des assurances, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 430.435.669 dont le siège social est situé Tour
D2, 17 bis place des Reflets – 92919 Paris La Défense cedex
N°ADEME : FR231725_01YSGB».

